

« **COM AIR POITIERS** »
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000,00 €
93, Route de Gencay
86000 POITIERS
930 286 364 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 03 JUILLET 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- **La société LA CLEYDE (830 260 246 RCS LA ROCHELLE)**
Dont le siège est 14, Rue de Vaugouin - 17000 LA ROCHELLE
Propriétaire de 275 actions
- **La société COM AIR (903 636 041 RCS MONTLUCON)**
Dont le siège est 3, avenue Marx DORMOY – 03100 MONTLUCON
Propriétaire de 200 actions
- **Monsieur Pierre DELAGRANGE**
Propriétaire de 25 actions

Détenant ensemble 500 actions, soit la totalité des actions composant le capital social de la société par actions simplifiée « COM AIR POITIERS » désignée ci-dessus (la « **Société** »),

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 19.2 des statuts,

Ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- **Modification de la date de clôture de l'exercice social**
- **Modification corrélative des statuts**
- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités**

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice social, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre de chaque année, en lieu et place du 31 décembre.

Par exception, l'exercice social en cours, ouvert le 1er janvier 2026, sera clôturé le 30 septembre 2026 et aura ainsi une durée exceptionnelle de neuf (9) mois.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, compte tenu de la décision qui précède, décide de modifier l'article 23 des statuts de sorte que sa rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 23 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. »

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Pour la société « LA CLEYDE »
Monsieur Fabrice DELAGRANGE

fabrice delagrance

✓ Certifié par  yousign

Pour la société « COM AIR »
Monsieur Anrique DE FREITAS

Anrique DE FREITAS

✓ Certifié par  yousign

Monsieur Pierre DELAGRANGE

Pierre Delagrance

✓ Certifié par  yousign